

## Procès verbal

### Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 3 septembre 2021.

Réunion en visioconférence à 20 heures.

Participants :

Collège des administrateurs :

Mmes. Le Thomas et Metayer

MM. Leto, Mabille, Priou, Ribous

Médecin : JL Gouin

Représentants des Comités départementaux

Mmes Gortais CD35 et Avignant CD22

MM Prigent CD 29 et Graignic CD 56

Invité M. Eric TANGUY Président de la FFVolley

Ouverture de la séance à 20 heures précises

Gérard MABILLE Secrétaire Général de la LBVB rappelle les objectifs de la réunion, suite à la démission de la Présidente au cours de l'Assemblée Générale du 28 Août deux solutions sont envisageables :

Soit conformément à l'article 8.3 des Statuts de la Ligue de Bretagne de Volley Ball relatif à la vacance du Président

Election d'un membre du Comité Directeur au sein du collège des administrateurs existant qui sera chargé des fonctions présidentielles jusqu'à la prochaine AG ordinaire de la LBVB.

Au cours de cette AG, après complément éventuel du collège des administrateurs élus le CD proposera à l'AG un ou une nouveau Président.

Soit le Comité Directeur souhaite mettre fin à son mandat avant le terme normal prévu en 2024.

Dans ce cas conformément à l'Article 6.3.1 une assemblée générale élective est convoquée 40 jours après la notification adressée aux GSA.

La convocation devant parvenir 21 jours avant la date de l'AG et les candidatures aux postes d'administrateurs 20 jours avant.

Les conditions d'éligibilité sont fixées dans les articles 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.3 des Statuts.

M. Tanguy s'est exprimé en qualité de Président de la FFVolley rappelant la situation très spécifique de ce début de saison et la dynamique que représentent les résultats des équipes nationales féminine et masculine.

Dans ce contexte, il convient effectivement de ne pas rater le démarrage de la saison au risque de perdre des licenciés et des équipes.

Il souligne également l'excellente dynamique de la Ligue de Bretagne qu'il souhaite voir perdurer.

Son souhait porterait sur une solution au sein du Comité Directeur actuel permettant d'aller jusqu'à une assemblée générale ordinaire en 2022.

Devant les remarques des participants qui soulignent le nombre restreint des administrateurs élus 6 alors que le collège comporte 16 postes. Il a conclu en faisant confiance aux membres de la réunion pour faire le choix le mieux adapté à la situation que nous rencontrons.

Mme Le Thomas présidente démissionnaire a demandé à Mme Gortais qui avait préalablement à l'AG du 28 Août contacté plusieurs clubs pour s'opposer au projet « Allez les filles » de bien vouloir lui expliquer pourquoi malgré le retrait du plan d'action relatif à cette action les clubs ont maintenu un vote défavorable au rapport moral. Mme Gortais précise qu'elle a effectivement contacté plusieurs clubs sans donner de « consigne de vote » pour l'AG et répond à la question de Mme Le Thomas : que c'est l'absence de concertation dans la décision d'engager cette action au sein du CD de la Ligue qui a motivé ce rejet.

Les membres du collège « administrateurs » proposent une suspension de séance pour échanger sur le maintien ou non du Comité Directeur actuel.

M. J.L. Gouin médecin de la Ligue, fait part de son souhait de ne pas poursuivre la réunion et quitte la séance

Après la suspension de séance la séance reprend en l'absence de Mme Gortais.

Les membres du collège « administrateurs » du CD confirment que le Comité Directeur souhaite mettre fin à son mandat avant le terme prévu en 2024. Gérard MABILLE secrétaire général actuel se chargera des fonctions présidentielles, une assemblée générale électorale sera convoquée dans les meilleurs délais.

Dans le respect des textes réglementaires ce pourrait être le samedi 16 octobre.

La notification sera adressée aux clubs de la Ligue de Bretagne dès le lundi 6 septembre.

Fin de la réunion 21H20

Le Président par intérim  
Gérard MABILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mabille', with a large, sweeping horizontal stroke underneath it.